

JUSTICE EN FRANÇAIS EN ONTARIO

En bref

- ❖ **Corporation** à but non lucratif fondée en 1980
- ❖ **Membres** : juristes et non-juristes, avocats, juges, traducteurs, interprètes, fonctionnaires, professeurs, étudiants en droit d'expression française et les membres du grand public qui appuient l'accès à la justice en français en Ontario
- ❖ **Partenaires** : organismes et associations communautaires, institutions postsecondaires, institutions gouvernementales et les autres ajefs

Mandat et objectifs :

- ❖ **promouvoir** le français au sein du système judiciaire de l'Ontario
- ❖ assurer l'**égalité** des deux langues officielles auprès des tribunaux ontariens
- ❖ veiller à ce qu'il n'y ait **aucune pénalité, délai, obstacle ou hésitation** à l'utilisation du français par les avocats ou la population francophone de l'Ontario à cause de lacunes dans l'appareil judiciaire
- ❖ tisser des **liens de collaboration** avec les associations et les organismes communautaires, les universités et les institutions postsecondaires, les AJEFs du Canada et les paliers gouvernementaux ayant de mêmes objectifs
- ❖ **sensibiliser, informer et éduquer** les juristes et le grand public quant à leurs droits en matière de services juridiques dans la langue de leur choix
- ❖ augmenter la **reconnaissance des droits** de la minorité linguistique francophone de l'Ontario
- ❖ **assurer l'offre active et l'amélioration des services** juridiques en français en Ontario

Services aux membres

- ❖ Droit de parole lors de l'Assemblée annuelle
- ❖ Droit de vote lors de l'Assemblée annuelle
- ❖ Précédents juridiques en français
- ❖ Formation professionnelle annuelle
- ❖ Visibilité du profil sur le site Web de l'AJEFO
- ❖ Bulletin d'information *L'Expression* et diverses communications de l'AJEFO
- ❖ Trousses de présentation pour les clientèles cibles
- ❖ Appui à nos membres selon notre mandat